



IMAGINE ...

<https://usrcgt66.syndicatcgt.fr/>

ÉDITO

PAIX...

ET SOCIAL

Avec la multiplication des conflits à travers la planète, la bataille pour la paix et le désarmement est plus que nécessaire.

Lors de sa bénédiction, le Pape Léon XIV a invité « à rejeter la mondialisation de l'indifférence des conflits actuels en privilégiant le dialogue sur la force et la transformation profonde des cœurs pour bâtir une paix durable fondée sur le bien commun plutôt que sur la volonté de puissance »

Alors que plusieurs voix s'élèvent dans notre pays pour la paix, en juin dernier le budget militaire de la France a été porté de 43,9 milliards en 2023 à 69 milliards en 2030.

D'autres choix sont possibles.

Pour être au service de la paix, le budget de la défense doit simplement répondre aux besoins de sécurité de notre territoire, de nos intérêts vitaux et surtout de la population.

Nous proposons de construire un pôle public national de défense qui permette la réappropriation publique des industries d'armement, voire la reconversion de leur production en utilisant leurs technologies et savoir-faire à des fins pacifiques.

La préservation de la planète et de l'humanité implique notamment d'en finir avec l'impérialisme, ses guerres et ses armes nucléaires.

Il ne peut y avoir de progrès social sans paix

Avec l'Union Départementale CGT, l'Union syndicale USR-CGT 66, Loisirs Solidarité Retraités 66 et 16 autres organisations ou institutions publiques rejoignez culturesdepaix@outlook.fr

20 RUE DÉODAT DE SÉVERAC ESPACE JULES DAPÈRE

66400 CÉRET

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100095205558586>



PAS TOUCHE AU 1^{ER} MAI

Après avoir volé 2 ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de nous supprimer 2 jours de congé, les représentants du patronat veulent encore aller plus loin ; avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, ils ont présenté une proposition de loi qui s'attaque au 1^{er} mai.

SEUL JOUR FÉRIÉ OBLIGATOIRE CHÔMÉ ET REMUNÉRÉ

Cette loi ne va pas dans l'intérêt des salariés, ni des petits commerces.

Chaque fois qu'un principe est remis en cause, la dérogation s'étend progressivement à toutes et tous

Exemple : Le travail du dimanche en est l'illustration

Remettre en cause cette journée, c'est remettre en cause plus de 100 ans de luttes sociales.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP



Agirc-Arrco. 2026 ne doit pas être une année blanche

Avec la Cgt et son Union confédérale des retraités, toutes les organisations syndicales exigent la reprise des négociations à l'Agirc-Arrco bloquées par le patronat à l'automne dernier. État des lieux avec Alain Drieu, représentant la Cgt à la Commission paritaire de l'Agirc-Arrco.



En novembre dernier, le patronat a refusé la revalorisation annuelle des retraites complémentaires. Pour quelles raisons ?

Le patronat veut tout simplement prendre le contrôle de l'ensemble du régime complémentaire. On comprend bien pourquoi, vu l'importance des sommes en jeu : environ 100 milliards d'euros versés chaque année à près de 14 millions de retraités et pensionnés ainsi que des réserves estimées à plus de 100 milliards d'euros. C'est beaucoup d'argent. Des réserves qu'il veut gonfler davantage sous prétexte de pouvoir assurer le paiement des retraites en cas de coup dur. En réalité, c'est pour les placer sous forme d'actions. Et comme il se refuse à toute augmentation des cotisations, la variable d'ajustement est donc le niveau des retraites servies.



Le 2 avril, des dizaines de milliers de retraité·es ont manifesté dans 120 rassemblements, rejoints par des salarié·es, malgré les tensions mondiales et la montée de l'extrême-droite. Ils ont exprimé leur colère devant les sièges MEDEF locaux.



Tu évoques les réserves du régime. Comment sont-elles utilisées ?

Elles sont placées dans les circuits financiers. En principe, les placements de l'institution doivent être socialement responsables. Or, il n'en est rien. En réalité, ces quelque 100 milliards de réserves sont pour l'essentiel investis dans l'industrie et pas la plus vertueuse. On retrouve des actions dans les industries fossiles ainsi que dans l'industrie de guerre comme Thalès, Safran, Airbus Armement... C'est inadmissible ! Cet argent pourrait servir à augmenter les pensions ou l'action sociale de l'institution.

Le patronat va-t-il revenir à la table de négociations pour 2026 ?

Il l'évoque, mais il n'est pas pressé. L'ensemble des organisations syndicales exige la réouverture de négociations d'un nouvel accord triennal incluant bien sûr 2026. Évidemment, plus le temps passe, plus on peut craindre que le patronat enjambe cette année et se projette déjà pour 2027. Seule la perspective d'une grande mobilisation unitaire des retraités, le 2 avril, pourrait bien le faire changer d'avis.

Que propose la Cgt ?

Nous nous plaçons toujours dans le contexte de l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 car celle-ci a un impact direct sur le régime complémentaire Agirc-Arrco. Dans la négociation à venir, nous porterons, entre autres, l'exigence d'une revalorisation immédiate des retraites incluant la suppression de toutes les désindexations. Nous revendiquons le rattrapage des pertes subies depuis 2020, la garantie d'un minimum de points pour les plus petites retraites, ainsi qu'un nouveau système de revalorisation annuelle calculé sur les salaires et non plus l'indice Insee. Enfin, le glissement progressif vers le mois de novembre impactant directement le pouvoir d'achat, nous voulons revenir à une revalorisation début janvier. □

AUTONOMIE

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

POUR L'USR-CGT, IL EST URGENT D'AGIR. LE GOUVERNEMENT DÉCIDE ENCORE D'ATTENDRE !

Le vieillissement de la population française et les besoins immenses qui en découlent en matière de prise en charge de la perte d'autonomie sont connus depuis longtemps.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) souligne qu'en 2050, 2,8 millions de personnes âgées seront en perte d'autonomie (soit 738000 personnes de plus qu'en 2026). La Dress a calculé qu'il faudrait, en 2050, 305000 places supplémentaires en Ehpad (+56 %) ainsi que la création d'un minimum de 202 000 emplois.

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, devait présenter un plan « Grand âge », le 12 février 2026. Ses préoccupations électorales étant prioritaires, elle a décidé de quitter le gouvernement ; la présentation du plan a donc purement et simplement été reportée sine die.

Cette décision démontre le peu de cas que fait le gouvernement actuel des besoins des retraités-es et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Aujourd'hui, la perte d'autonomie d'une personne âgée ou handicapée est souvent prise en charge par une parenté, une conjointe. La charge mentale et physique imposée aux aidant-es et aux personnes en perte d'autonomie par le manque de moyens et de structures d'accueil est intolérable.

POUR MEMOIRE...

En 2022, le livre de Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*, dénonçait détails à l'appui, le manque de soins, les maltraitements, le rationnement de la nourriture dans les établissements de la chaîne Orpéa.

La loi « grand âge » annoncée à plusieurs reprises est sans cesse ajournée.

L'objectif est de faire en sorte que toutes les personnes âgées dépendantes aient les moyens d'accéder à une aide à domicile ou à un hébergement en maison de retraite.

"D'ici 2040, il faudrait augmenter de 42 % le volume d'aide professionnelle à domicile pour faire face à l'augmentation des besoins. Cela correspond à 4,6 milliards d'euros supplémentaires.

C'est une somme importante, et on n'y est pas"

Institut des politiques publiques



Bien vieillir est un droit mais aussi un enjeu de société.

Certes, nous n'attendions pas grand-chose de ce plan puisque le volet qui concerne le financement est reporté à après l'élection présidentielle de 2027. Mais il aurait pu permettre d'avoir un large débat sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins de la population et plus particulièrement des personnes en perte d'autonomie. Pour l'USR-CGT, il y a urgence à agir. Cela passe notamment par :

La création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie en établissement comme à domicile, avec du personnel formé, qualifié et correctement rémunéré. Il permettrait d'avoir une offre globale ainsi qu'une coordination des acteurs intervenant dans les domaines du médical du médico-social et du social.

La perte d'autonomie et son financement par une cotisation sociale supplémentaire doivent relever de la branche maladie de la Sécurité sociale. Ainsi, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) et la Contribution solidarité autonomie (CSA) - journée de travail « gratuit » pour les actifs supportées par les citoyen-es, retraité-es et salarié-es, doivent être supprimées.



Loirs Solidarité Retraités Pays Catalan, une association pas comme les autres

Loirs Solidarité Retraités à été créé en 2015 par l'Union Syndicale des Retraités CGT 66. C'est une association loi 1901, à but non lucratif, indépendante et résolument progressiste qui se fixe comme objectif de répondre aux attentes de toutes les personnes en âge d'être en retraite ou retraitées.

En proposant un large éventail d'activités qui n'exclut personne, quels que soient l'âge et les ressources, pour les sortir de leur isolement. La solidarité, la proximité et la convivialité en font une association "pas comme les autres" ouverte à toutes et à tous, chaleureuse et fraternelle.

LSR Pays Catalan organise des activités physiques et sportives, culturelles et de moments de détente, des séjours-découverte de notre région.

Elle est rattachée à une fédération nationale, et est engagée dans les luttes pour le bien être des retraités et pour la paix dans le monde.



AU MENU

voyages proposés par notre fédération ou nos partenaires/ courts séjours touristiques /Bourse Solidarité-Vacances adaptée aux budgets modestes et moyens / balade pique-nique hebdomadaire / conférences / sorties à la journée / après-midi récréatives / atelier d'écriture /atelier solidarité

Association d'information et de défense des consommateurs

INformation
DEfense
COsommateurs
SALariés
(privés d'emploi, retraités)

Syndiqué à la CGT
Tu es adhérent à INDECOSA CGT

INDECOSA, c'est où et quand ?

Permanence ouverte tous les

Mardis matin de 9h à 12h
Jeudis après-midi de 14h à 17h

Maison des syndicats CGT
8 rue de la Garrigole - 66000 Perpignan

04-68-35-50-88
indecosa66-cgt@orange.fr

Vie nouvelle
magazine de l'union confédérale des retraités-cgt

Je lis

BELLE ET REBELLE

Le média qui détonne

16€*

Pour se détourner de la presse senior soporifique connectée aux grands groupes milliardaires

ABONNEMENT (6 NUMÉROS PAR AN)

Nom-prénom

Adresse

Dernière profession

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (16 €) à Vie Nouvelle 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

Union Syndicale des Retraités CGT 66

8, RUE DE LA GARRIGOLE

04 68 34 84 49 usrcgt66@gmail.com

MAISON DES SYNDICATS

66000 PERPIGNAN

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **Je rejoins les retraités CGT**

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Important : adresse électronique

Être informés

Entretenir le lien avec le syndicat

Donner du sens à l'adhésion

Être syndiqué-e en activité
c'est défendre ses conditions de travail et par delà ses conditions de vie

Être syndiqué-e en retraite
c'est continuer à défendre ses conditions de vie !

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP